



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Octobre 2008

Collonges lès Premières, le 24/10/2008

1) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHAMPDÔTRE

Monsieur le Maire présente la convention entre la commune de Collonges lès Premières et la commune de Champdôtre.

La commune de Champdôtre demande que la commune procède à l'inscription au tableau des effectifs l'emploi permanent de Mr FREMIET Lionel et d'assurer la gestion administrative de cet agent. La mairie de Champdôtre s'engage à rembourser sa quote-part des salaires et charges (50%) supportées par la commune de Collonges lès Premières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

2) CONVENTION AVEC LE CDG

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du Centre de Gestion.

Le CDG s'engage à assurer les examens médicaux obligatoires de chaque agent de la commune de Collonges lès Premières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- renouvelle cette convention pour l'année 2009 et autorise le Maire à la signer.

3) PROJET D'AMENAGEMENT

Sur l'ancien site industriel de la SNCF dont la commune est devenue propriétaire, le Conseil Municipal a un projet d'aménagement de cette zone. Celle-ci comprendrait un lotissement de 28 maisons (accession à la propriété), 10 maisons en PASS, 8 logements locatifs sociaux et des constructions de bâtiments communaux : nouvelle mairie, bibliothèque, un local pour un commerce de proximité et un espace vert de loisirs.

Pour la réalisation de cet aménagement le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- prend acte de la nécessité d'effectuer de nouvelles analyses environnementales.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces études.
- autorise le Maire à signer tous documents se référant à ce projet.

4) DEVIS ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis d'analyse environnementale à effectuer sur l'ancien site de créosotage de la SNCF. Le coût de ces analyses est estimé à **30 843 € H.T.**

Ce prix comprend :

- des analyses de sols
- pose de piézomètres
- analyse de la volatilité des sols
- pose de piézaires
- analyse des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes afin d'obtenir des financements pour réaliser ces analyses.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel